

M. Waddell: Je poursuis:

... la société qui vous a sans doute donné l'occasion de m'inclure dans la distinguée compagnie des Rockefeller et Bob Blair, risque de perdre en 1981 près de 60 p. 100 du revenu qu'elle compte tenir des ressources naturelles. Cela représente environ \$1.30 par action Norcin et, d'après les coefficients qui règnent actuellement dans l'évaluation boursière, cela veut dire que mon groupe et nos actionnaires minoritaires et moi aurions à essayer une perte apparente de 150 millions environ sur notre placement. En échange de quoi nous ne voyons pas quels avantages nous recevrons, et je vous serais donc grandement reconnaissant de m'expliquer en quoi cela peut m'enrichir, ou me mettre sur un pied d'égalité économique avec les Rockefeller.

Le ministre et ses collègues sont actuellement saisis de diverses propositions qui, sans nuire aux recettes fédérales prévues ni contrecarrer les objectifs de la politique énergétique fédérale, permettraient au secteur privé de jouer dans la réalisation de ces objectifs un rôle utile et profitable pour tous les Canadiens. J'espère que dans le climat de modération constructive observé par notre société et par la plupart des autres entreprises du secteur, comme d'ailleurs par l'État fédéral en général, il sera possible d'apporter des modifications tout à fait conformes à l'intérêt public.

Vous ne manquerez pas de comprendre que des déclarations comme la vôtre citée ci-dessus, qui m'attaque personnellement et qui cherche à susciter l'antagonisme entre des industriels éminents qui ne cherchent qu'à émanciper...

Oui, j'ai bien dit «émanciper».

... le pays des errements et caprices des cartels et des influences pétroliers internationaux, sont très nuisibles.

Je serais tout à fait heureux de vous exposer plus amplement notre position sur ces sujets détaillés, si tel était votre désir; de toute façon, et en toute simplicité, je vous inviterai, vu l'importance de la question pour tous les Canadiens, de vous efforcer à une plus grande hauteur de vues que n'en témoignaient vos observations du 21 novembre. Il ne m'appartient pas de réfuter toutes les inexactitudes de ce discours, ce rôle incombant à vos adversaires parlementaires, mais je m'estime en droit de protester contre les propos démagogiques et trompeurs que vous avez tenus à mon égard.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Conrad M. Black

• (2010)

Un double de cette lettre a été adressé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), C.P., député.

Je dirai tout d'abord que je n'ai nulle intention de tenir des propos personnellement désobligeants à l'égard de M. Black. Il est clair que politiquement nous ne sommes pas d'accord. Peut-être que s'il était aussi généreux que les Rockefeller il aurait accordé plus d'exactitude à mes observations. En tout cas je voudrais lui donner l'occasion de répliquer. Je vais lui écrire. Il ne peut pas se faire entendre à la Chambre, mais peut-être pourra-t-il se présenter sous l'étiquette de mes amis libéraux ou de mes amis conservateurs. Dans sa lettre, il a dit souscrire aux deux positions. Par ailleurs, je l'invite à engager le débat avec moi dans les murs de Hart House, à l'Université de Toronto. Je suis disposé à discuter avec lui de ces questions quand il le voudra.

Monsieur l'Orateur, c'est de cette façon que je vais répondre à M. Black et à mes amis du parti libéral. Il y aurait peut-être lieu de se demander s'il serait préférable pour le Canada que son secteur pétrolier soit contrôlé par des sociétés canadiennes privées au lieu de l'être par des sociétés de propriété étrangère. Pour ce qui est d'éviter la cession de nos richesses à des actionnaires étrangers et de favoriser plutôt leur réinvestissement ici même, de toute évidence, il faut répondre à cette question dans l'affirmative. Mais pour ce qui est d'exploiter les ressources énergétiques dans l'intérêt public—et c'est ce qui préoccupe mes électeurs—les méthodes et les objectifs des capitalistes canadiens diffèrent peu de ceux des capitalistes étrangers. Tous visent à la maximisation des profits et, à cette fin, le secteur pétrolier privé réclame, en premier lieu, des prix

Pétrole et gaz du Canada—Loi

plus élevés, en deuxième lieu, des exportations plus importantes et, en troisième lieu, un plus grand nombre de dégrèvements fiscaux. En réalité, l'intérêt à long terme du public, du point de vue de la sécurité de l'approvisionnement énergétique à des prix raisonnables, se voit compromis par le cercle vicieux dans lequel se trouve le secteur de l'énergie. La hausse des prix assortie de dégrèvements fiscaux plus importants devraient favoriser la découverte de nouvelles sources d'énergie; mais on oublie que, de cette façon, les exportations s'en trouvent augmentées, nos réserves donc diminuées et les prix relevés en conséquence, entraînant la réclamation d'autres dégrèvements fiscaux. Malheureusement, il s'agit d'une ressource non renouvelable et les véritables perdants sont les consommateurs et les contribuables canadiens, et non pas M. Conrad Black, les libéraux ou les conservateurs.

Je termine en rappelant que ce projet de loi est compliqué et qu'il faudrait l'étudier en comité. Il renferme neuf grands points. En premier lieu, il accorde à la Couronne 25 p. 100 d'intérêt dans la production. Cela n'est pas encore chose faite. J'ai déjà traité de la question et j'en ai montré les lacunes, à comparer à ce qui se passe en Norvège et au Royaume-Uni. Le ministre a lui-même attiré notre attention sur le problème. Si la Norvège et le Royaume-Uni, des pays très semblables au Canada, peuvent procéder de façon rationnelle et logique, pourquoi ne pouvons-nous en faire autant? C'est ce que nous demandera le public. En deuxième lieu, il y a la question des nouveaux permis de production. La participation canadienne à la production dans les régions septentrionales et au large des côtes devra s'établir à 50 p. 100. J'ai expliqué dans mon discours qu'on se faisait des illusions à ce sujet, qu'il y avait sûrement des échappatoires possibles. En troisième lieu, on veut renégocier des accords avec des titulaires actuels de permis d'exploitation pour les obliger à procéder aux travaux de forage. C'est une bonne idée. En quatrième lieu, on veut mettre sur pied un nouveau système de redevances, que je vous ai d'ailleurs expliqué. Cela ne suffit pas, en fait, c'est trop peu, et c'est même moins que ce que nous avons en Alberta. En cinquième lieu, la Couronne obligera Petro-Canada à exploiter elle-même certaines régions, et je souris à cela. En sixième lieu, la Couronne peut ordonner à Petro-Canada de procéder au forage une fois qu'on a fait d'importantes découvertes, et l'idée me paraît bonne. En septième lieu, il faudra contribuer à un Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement. C'est insuffisant. Il faudrait apporter de plus grandes précisions à ce sujet et établir des dispositions plus rigoureuses. Mon collègue, le député Nunatsiak (M. Ittinuar) nous parlera plus tard de la question. En huitième lieu, il faudra donner un avis d'intention de 30 jours sur les transferts et le gouvernement aura le droit de s'opposer au transfert des concessions. L'idée est bonne. En neuvième lieu, le projet de loi contiendra des dispositions relatives à la diffusion de renseignements sur l'état des travaux de prospection et sur les résultats de ces travaux. Cette excellente idée s'imposait depuis longtemps car le secteur pétrolier est le seul, pour le moment, à nous fournir des renseignements sur les réserves dont nous disposons.

J'anticipe avec plaisir l'étude de ce projet de loi en comité. Avant de céder la parole, monsieur l'Orateur, je voudrais dire une dernière chose. Quand j'ai préconisé une plus grande participation de l'État, ce n'était pas dans le but d'accroître la bureaucratie gouvernementale, mais plutôt parce que cela me